

Le 9 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LEREVEREND, Eric TELLIER ; Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY, Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Gilles MARY (donne pouvoir à Guillaume GOURDEL), Katy MELIN.

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Déconstruction du groupe scolaire : choix d'un candidat.

Exposé :

Suite à la délibération du 11 septembre 2025, la commune a lancé un appel d'offre afin d'attribuer le premier lot lié au projet de la construction du nouveau groupe scolaire et correspondant au chantier de déconstruction et de désamiantage.

Le rapport du diagnostic de recherche d'amiante a permis la découverte de matériaux amiantés dans diverses parties de l'école actuelle.

La commission d'appel d'offres a ainsi analysé et classé les neuf candidatures suivantes :

N° d'arrivée	Entreprise	Note financière	Note technique	Note finale	Classement
1	Leduc	2.99	2.7	5.69	8
2	Ouest Démolition négoce	3.28	2.7	5.98	7
3	Ouest remédiation	3.38	3.51	6.89	5
4	Global déconstruction	2.43	1.95	4.38	9
5	PMDO	1.87	4.8	6.67	6
6	Marelle	3.74	4.8	8.45	1
7	Terrassement TP Crevel	4	4.2	8.2	2
8	HNTP	2.88	4.5	7.38	4
9	Oréa VTP	2.83	4.95	7.78	3

Délibération :

*Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 décembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 8 décembre 2025,
Vu le diagnostic de recherche d'amiante en date du 24 avril 2025,*

Le Maire propose de retenir l'offre de la société Marelle pour la mission de base ainsi que la PSE, pour un montant de 77 874.31 € HT, soit 93 449 € TTC.

Après délibération :

18	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
18	Votants

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de base ainsi que la PSE de la société Marelle, pour un montant de 93 449.17 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.
- De porter la somme au budget général de la commune pour l'année 2025.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER

Le Maire

F.BRISSET

